

SAINT-Louis AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 42
Membres absents : 36
Procurations : 15

Date de convocation : 06/11/2025
Date de transmission : 18/11/2025
Date de mise en ligne : 19/11/2025

Séance du 12 novembre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 12 du mois de novembre à 18 h 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Hubert, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. TURRI Pascal, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, M. DELMOND Max (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KASTLER André (pouvoir à M. BOHLY Dominique), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. FUCHS Serge), M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SFEIR Lola (pouvoir à Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane) M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :
Mme SCHMIDIGER Pascale

11^{ème} QUESTION

Demande d'autorisation de défrichement – usine de traitement des PFAS à Saint-Louis (DELIBERATION n°2025-177)

Afin de traiter la ressource en eau du captage de Saint-Louis Neuweg (mélange des forages P1bis, P2bis et P3) contre les 20 PFAS, paramètre de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, le projet nécessite la construction d'une usine de traitement et d'une lagune de stockage temporaire des eaux de lavage, sur une surface boisée de 2 500 m², en dehors de tout Espace Boisé Classé.

Le Code Forestier (articles L341-1 et suivants) prévoit que cette implantation est soumise à autorisation de défrichement accordée par arrêté préfectoral, préalablement à la délivrance de toute autorisation d'urbanisme (article L425-6 du code de l'urbanisme).

La parcelle concernée par ce projet, propriété de Saint-Louis Agglomération, est la suivante :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle (ha, a, ca)	Surface à défricher par parcelle (ha, a, ca)
SAINT-Louis (68 305)	Rue du Muguet	05	70	04ha 00a 00ca	00ha 25a 00ca
TOTAL					0,25 ha

Pour permettre à la société Véolia Eau – Compagnie générale des eaux de solliciter la Préfecture du Haut-Rhin pour obtenir cette autorisation de défrichement et ainsi réaliser ce projet, il est nécessaire qu'elle ait le mandat du propriétaire.

Dans le cadre de cette procédure et en lien avec la Ville de Saint-Louis, des mesures compensatoires seront prévues, qui seront mises en œuvre par la société Veolia – Compagnie générale des eaux, avec pour principe la plantation de deux nouveaux arbres en compensation d'un arbre qui sera coupé.

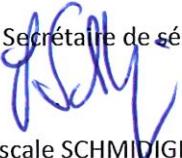
Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de mandater la société Véolia Eau – Compagnie générale des eaux et ses représentants pour solliciter l'autorisation de défrichement auprès de la Préfecture du Haut-Rhin au nom de Saint-Louis Agglomération, propriétaire de la parcelle ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 novembre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

